

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**INDUSTRIALISATION DES PRODUITS MECANIQUES****E4 : ETUDE DE PREINDUSTRIALISATION**

Cette épreuve a pour objectif de valider les compétences :

- C01 : Proposer et argumenter des modifications de la pièce liées aux difficultés techniques et aux surcoûts de production.
- C03 : Pour chacun des procédés visés, proposer un processus prévisionnel et des principes d'outillages associés.
- C04 : Valider le choix du couple matériau – procédé d'élaboration au regard de la géométrie et des spécifications de la pièce à produire.
- C05 : Spécifier les moyens de production nécessaires.
- C06 : Etablir les documents destinés aux partenaires cotraitants et sous-traitants.

Durée conseillée : **6 heures**

Aucun document autorisé

Contenu du dossier :

- Contexte de l'étude : page 1/15
- Enoncé du sujet : page 1/15 à page 15/15
- Documents techniques : DT1 à DT9
- Documents réponse : DR1 à DR15

CALCULATRICE AUTORISEE

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machine entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.